

**CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE SPÉCIALE**

LE LUNDI 28 MARS 2022 – 19 H

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la Ville de Saint-Pie, tenue le lundi, 28 mars 2022 à 19 h, à la salle du conseil municipal située au 77, rue Saint-Pierre à Saint-Pie.

Sont présents :

Le maire et président d'assemblée, monsieur Mario St-Pierre;
Mesdames les conseillères, Sylvie Guévin, Pascale Pinette et Geneviève Hébert;
Messieurs les conseillers, Pierre Blais, Rock Provençal et Luc Darsigny.

Également présentes : La directrice générale, madame Dominique St-Pierre et la greffière, madame Annick Lafontaine.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Signification de l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du règlement numéro 257 décrétant une dépense et un emprunt de 10 850 000 \$ pour des travaux subventionnés (AIRRL) de remplacement et/ou de construction des conduites d'aqueduc, de canalisation de fossés, de fossés, de fondation de la chaussée, de réfection du pavage et construction d'une piste cyclable sur le rang du Bas-de-la-Rivière (entre la rue de la Présentation et la Route Michon)
5. Contrat d'entretien estival du réseau supérieur – ministère des Transports du Québec (MTQ) – renouvellement
6. Travaux sur le rang du Bas-de-la-Rivière – services professionnels de laboratoire – étude pédologique et caractérisation environnementale des sols – octroi du mandat
7. Fonds pour le transport actif – demande d'aide financière pour des balises sur la piste cyclable sur les rangs du Bas-de-la-Rivière et d'Émileville – autorisation
8. Fonds pour le transport actif – demande d'aide financière pour un sentier pédestre – autorisation
9. Fonds pour le transport actif – demande d'aide financière pour l'installation d'un filet de protection pour la piste cyclable sur le terrain de balle - autorisation
10. Centre de la famille St-Pie – demande au Fonds de développement rural de la MRC des Maskoutains - appui
11. Période de questions et levée de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire ouvre la séance en invitant les personnes présentes à se recueillir quelques instants.

2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

La greffière confirme qu'un avis de convocation a été dûment acheminé à chacun des membres du conseil municipal conformément aux dispositions de la loi.

44-03-2022 **3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Luc Darsigny, appuyé par Sylvie Guévin et résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance spéciale du 28 mars 2022 soit adopté tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

45-03-2022 **4. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 257 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 10 850 000 \$ POUR DES TRAVAUX SUBVENTIONNÉS (AIRRL) DE REMPLACEMENT ET/OU DE CONSTRUCTION DES CONDUITES D'AQUEDUC, DE CANALISATION DE FOSSÉS, DE FOSSÉS, DE FONDATION DE LA CHAUSSÉE, DE RÉFECTION DU PAVAGE ET CONSTRUCTION D'UNE PISTE CYCLABLE SUR LE RANG DU BAS-DE-LA-RIVIÈRE (ENTRE LA RUE DE LA PRÉSENTATION ET LA ROUTE MICHON)**

CONSIDÉRANT que la Ville désire se prévaloir du pouvoir prévu aux articles 543 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion a été régulièrement donné et le projet de règlement déposé lors de la séance tenue le 7 mars 2022;

En conséquence, il est proposé par Sylvie Guévin, appuyé par Pascale Pinette et résolu :

D'adopter le règlement numéro 257 décrétant une dépense et un emprunt de 10 850 000 \$ pour des travaux subventionnés (AIRRL) de remplacement et/ou de construction des conduites d'aqueduc, de canalisation de fossés, de fossés, de fondation de la chaussée, de réfection du pavage et construction d'une piste cyclable sur le rang du Bas-de-la-Rivière (entre la rue de la Présentation et la route Michon).

L'objet de ce règlement vise à pourvoir au financement de l'emprunt pour les travaux subventionnés par le programme d'aide à la voirie locale - Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) mentionnés en titre et la participation de la municipalité aux travaux pour un total de 10 850 000 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

46-03-2022 **5. CONTRAT D'ENTRETIEN ESTIVAL DU RÉSEAU SUPÉRIEUR – MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) - RENOUVELLEMENT**

CONSIDÉRANT la proposition du ministère des Transports du Québec en date du 14 mars 2022 relativement au contrat d'entretien estival du réseau supérieur [dossier # 8611-21-YY01];

En conséquence, il est proposé par Rock Provençal, appuyé par Luc Darsigny et résolu :

D'autoriser le renouvellement du contrat mentionné ci-dessus selon les conditions énoncées dans la correspondance du 14 mars 2022; et d'autoriser la directrice générale ou son substitut à signer le protocole d'entente et tous les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

47-03-2022 **6. TRAVAUX SUR LE RANG DU BAS-DE-LA-RIVIÈRE – SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE – ÉTUDE PÉDOLOGIQUE ET CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE DES SOLS – OCTROI DU MANDAT**

CONSIDÉRANT qu'un appel de proposition a été adressé à la compagnie Les Laboratoires de la Montérégie inc. pour une étude pédologique et une caractérisation environnementale des sols;

CONSIDÉRANT leur soumission datée du 11 mars dernier;

En conséquence, il est proposé par Pierre Blais, appuyé par Geneviève Hébert et résolu :

D'octroyer le mandat de gré à gré à la compagnie Les Laboratoires de la Montérégie inc., conformément à leur offre de service du 11 mars 2022, pour une étude pédologique au montant de 22 500 \$, plus taxes et pour une caractérisation environnementale des sols au montant de 4 700 \$, plus taxes.

Le présent mandat est conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 257 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Tous les documents utilisés par la Ville de Saint-Pie pour cet appel de proposition font partie intégrante du contrat et il en est de même pour la soumission produite par la compagnie Les Laboratoires de la Montérégie inc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

48-03-2022 **7. FONDS POUR LE TRANSPORT ACTIF – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR DES BALISES SUR LA PISTE CYCLABLE SUR LES RANGS DU BAS-DE-LA-RIVIÈRE ET D'ÉMILEVILLE - AUTORISATION**

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Pie a construit en 2021 la piste cyclable sur le rang du Bas-de-la-Rivière et va construire en 2022 la piste cyclable sur le rang d'Émileville;

CONSIDÉRANT que pour favoriser les déplacements sécuritaires et améliorer la visibilité des cyclistes, la Ville de Saint-Pie désire procéder à l'installation de balises;

En conséquence, il est proposé par Pascale Pinette, appuyé par Sylvie Guévin et résolu :

QUE le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds pour le transport actif pour l'installation de balises sur la piste cyclable sur les rangs du Bas-de-la-Rivière et d'Émileville en vue d'améliorer la sécurité et la visibilité des usagers du Circuit des Rivières.

ET d'autoriser la directrice générale, ou son substitut, à signer tout document relatif à cette demande, et ce, pour et au nom de la Ville de Saint-Pie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

49-03-2022 **8. FONDS POUR LE TRANSPORT ACTIF – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR UN SENTIER PÉDESTRE - AUTORISATION**

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Pie prévoit la réalisation d'un sentier pédestre sur son territoire;

CONSIDÉRANT que pour favoriser les saines habitudes de vie et la sécurité des piétons, la Ville de Saint-Pie désire procéder à création d'un sentier pédestre;

En conséquence, il est proposé par Geneviève Hébert, appuyé par Rock Provençal et résolu :

QUE le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds pour le transport actif pour la réalisation d'un sentier pédestre sur son territoire.

ET d'autoriser la directrice générale, ou son substitut, à signer tout document relatif à cette demande, et ce, pour et au nom de la Ville de Saint-Pie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

50-03-2022 **9. FONDS POUR LE TRANSPORT ACTIF – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'INSTALLATION D'UN FILET DE PROTECTION POUR LA PISTE CYCLABLE SUR LE TERRAIN DE BALLE - AUTORISATION**

CONSIDÉRANT que la portion de la piste cyclable passant sur la rue Lacasse longe le terrain de balle et qu'aucun filet de protection n'empêche les balles de se rendre sur la piste cyclable;

CONSIDÉRANT que pour favoriser la sécurité des cyclistes circulant sur la piste cyclable, la Ville de Saint-Pie désire procéder à l'installation d'un filet de protection;

En conséquence, il est proposé par Luc Darsigny, appuyé par Pascale Pinette et résolu :

QUE le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds pour le transport actif pour l'installation d'un filet de protection pour la piste cyclable sur le terrain de balle.

ET d'autoriser la directrice générale, ou son substitut, à signer tout document relatif à cette demande, et ce, pour et au nom de la Ville de Saint-Pie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

51-03-2022 **10. CENTRE DE LA FAMILLE ST-PIE – DEMANDE AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MRC DES MASKOUTAINS - APPUI**

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Pie a reçu une demande du Centre de la famille St-Pie pour l'adoption d'une résolution d'appui au soutien de leur demande d'aide financière au Fonds de développement rural de la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT que la demande d'aide financière est au montant de 22 350 \$ pour le réaménagement du 1^{er} étage afin d'offrir, entre autres, un Espace Ado aux adolescents de Saint-Pie, la relocalisation des bureaux administratifs au 1^{er} étage et de la halte-garderie au rez-de-chaussée ainsi que des travaux d'électricité et de drain français;

En conséquence, il est proposé par Sylvie Guévin, appuyé par Geneviève Hébert et résolu :

QUE le conseil de la Ville de Saint-Pie donne son appui au Centre de la famille St-Pie relativement à leur demande d'aide financière concernant le projet « Création Espace de vie », au montant de 22 350 \$, à être adressée par le Centre de la famille à la MRC des Maskoutains, dans le cadre du Fonds de développement rural.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

52-03-2022 **11. PÉRIODE DE QUESTIONS ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

CONSIDÉRANT qu'aucune question n'est posée et que l'ordre du jour est épuisé;

En conséquence, il est proposé par Rock Provençal, appuyé par Sylvie Guévin et résolu :

QUE la séance soit levée à 19 h 35.

Adoptée à l'unanimité des conseillers